

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

[DM-21-106]

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du mardi 7 septembre 2021, qui se tiendra à compter de 19 h 30 au centre multifonctionnel Michel-Simard au 257, rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Monsieur Richard Lapointe (DM-21-106)** demande une dérogation mineure visant à créer deux propriétés dérogeant à la règle du 50 mètres de largeur pour les emplacements résidentiels riverains non desservi (règlement de lotissement 2015-05 à l'article 5.3.3.) ; la première de 4791.7 m<sup>2</sup>, ayant 43.27mètres de large et la seconde de 4813m<sup>2</sup> ayant 33.76 de large. Le tout sur une partie du lot 6 088 764 (domaine Merlac).

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 16<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2021.

Jimmy Houde  
Directeur général et secrétaire-trésorier